

LE COMITE SYNDICAL DU SPCPF

En sa séance du 14 mars 2025 à 08h30, convoqué par le président du SPCPF par lettre n° D25-00091/2025/SPC du 04 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Cyril TETUANUI, Cécile TARAHU, étant secrétaire de séance ; le nombre de délégués en exercice étant de 94, il a été constaté le quorum avec les 51 membres présents et 9 pouvoirs;

Membres présents

Archipel	Collectivité	Nom	Prénom	Statut
Australes	Rurutu	LACOUR	William	Titulaire
Australes	Rurutu	RIVETA	Frédéric	Titulaire
Australes	Tubuai	TAHIATA	Fernand	Titulaire
Australes	Tubuai	VIRIAMU	Tihina	Titulaire
Îles du Vent	Hitiaa o te ra	TAGAROA	Tamatoa	Titulaire
Îles du Vent	Mahina	FRITCH	Hinoi	Titulaire
Îles du Vent	Papara	PUNUA	Urarii	Titulaire
Îles du Vent	Papara	PUNUA épouse TAAE	Sonia	Titulaire
Îles du Vent	Papeete	BORDET	Patrick	Titulaire
Îles du Vent	Pirae	RAFFIN	Yvonnick	Titulaire
Îles du Vent	Punaauia	LISSANT	Simplicio	Titulaire
Îles du Vent	Punaauia	PUCHON	Cathy	Titulaire
Îles du Vent	Taiarapu Est	VAIRAAROA épouse VIVISH	Titaua	Titulaire
Îles du Vent	Taiarapu-Ouest	TARIHAA	Jonathan	Titulaire
Îles du Vent	Taiarapu-Ouest	WHITMAN	Evelyne	Suppléant
Îles du Vent	Teva I Uta	POROI épouse BERNARDINO	Namoeata	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Bora Bora	TCHE épouse MAIARII	Nélia	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	COM COM Havai	TAURUA	Lucky	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Maupiti	RAUFAUORE	Woullingson	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Maupiti	VAROA	Godefroy Pero	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Tahaa	AMARU	Patricia	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Taputapuatea	MOUTAME	Thomas	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Tumaraa	TERAIHAROA	Pierre	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Tumaraa	TETUANUI	Cyril	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Uturoa	BROTHERSON	Matahi	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Uturoa	TAPUTUARAI	Judex	Titulaire
Marquises	Nuku Hiva	AH SCHA	Françoise	Titulaire
Marquises	Nuku Hiva	KAUTAI	Victorine	Titulaire
Marquises	Tahuata	PIOKOE	Tahueinui	Titulaire
Marquises	Ua Huka	AUNOA	Ranka	Titulaire

Marquises	Ua Pou	KAIHA	Joseph	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Anaa	MATAI	Maima	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Anaa	YIP	Calixte	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Arutua	ELLIS	Jenny	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Arutua	TAPUTUARAI	Reupena	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Fakarava	MARO	Etienne	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Fakarava	TOROHIA	Tautahi	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Fangatau	VOIRIN	Raymond	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Fangatau	NUI	Clément	Suppléant
Tuamotu-Gambier	Gambier	GOODING	Vai Vianello	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Gambier	CARLSON épouse ANGLIA	Maevahia, Catherine	Suppléant
Tuamotu-Gambier	Hao	BUTCHER épouse FERRY	Yseult	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Hikueru	TEKURIO	Tavahikura	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Hikueru	TEMANAHA	Tinihau	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Makemo	TARAHU	Cécile	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Manihi	RICHMOND épouse MATA	Judy	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Manihi	TEIHOTAATA	Temanutaia	Suppléant
Tuamotu-Gambier	Napuka	TAKI	Atonio	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Nukutavake	TAGIHIA	Silvano	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Rangiroa	MAURI épouse TETUA	Martine	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Tatakoto	HATUUKU	Louis	Titulaire

Pouvoirs

Îles du Vent	Papeete	TEMEHARO	René	Titulaire	à	TETUANUI	Cyril
Îles du Vent	Pirae	FRITCH	Edouard	Titulaire	à	RAFFIN	Yvonnick
Îles du Vent	Taiarapu Est	JAMET	Anthony	Titulaire	à	VAIRAAROA épouse VIVISH	Titaua
Îles Sous-le-Vent	Huahine	LISAN	Marcelin	Titulaire	à	TERAIHAROA	Pierre
Îles Sous-le-Vent	Tahaa	BOU KAN SAN	Jocelyne	Titulaire	à	AMARU	Patricia
Tuamotu-Gambier	Nukutavake	APA	Roland	Titulaire	à	TAGIHIA	Silvano
Tuamotu-Gambier	Rangiroa	MARAEURA	Tahuhu	Titulaire	à	MAURI épouse TETUA	Martine
Îles Sous-le-Vent	Bora Bora	TONG SANG	Gaston	Titulaire	à	TCHE épouse MAIARII	Nélia
Marquises	Fatu Hiva	TAMETONA	Jean-Maxime	Titulaire	à	PIOKOE	Tahueinui

Présents	:	51
Procurations	:	9
Votants	:	60
Abstention	:	0
Vote pour	:	60
Vote contre	:	0

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics dans sa version applicable à la Polynésie française et en particulier l'article L5211-20 ;

Vu l'arrêté n° 3453 MAT du 5 février 1980 modifié portant création d'un « syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française » ;

Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/03/2025
987-200015154-20250314-DEL_23_2025-DE

- Vu** la délibération n° 04/2017 du 02 février 2027 relative aux postes budgétaires ;
- Vu** la délibération n°08/2017/SPC du 14 décembre 2017 relative à la suppression et à la création de postes ;
- Vu** la délibération n°09/2017/SPC du 14 décembre 2017 relative aux postes budgétaires ;
- Vu** la délibération n°02/2019/SPC du 31 janvier 2019 portant création d'un emploi ;
- Vu** la délibération n°02/2020/SPC du 31 janvier 2020 relative à la suppression et à la création de postes ;
- Vu** la délibération n°04/2022/SPC du 18 février 2022 relative à la création de postes.
- Vu** la délibération n°03/2024/SPC du 23 janvier 2024 relative à la gestion des emplois
- Vu** la délibération n°04/2024/SPC du 23 janvier 2024 relative à la création d'un poste de collaborateur de cabinet

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis 2017, le comité syndical a ouvert 46 emplois dont 34 sont actuellement pourvus.

Dans un souci de transparence et d'une bonne gestion des emplois, il est soumis pour approbation l'actualisation du tableau des effectifs, mis à jour à la date de la séance du 14 mars 2025.

ADOPTE

Article 1 : La gestion des emplois est actualisée au 14 mars 2025 comme suit :

Spécialité	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade de recrutement	Nombre d'emplois créés selon délibération :						Total emplois permanents créés	Total emplois permanents pourvus	Total emplois permanents à pourvoir	
				04/2017	08/2017	02/2019	02/2020	04/2022	03/2024				04/2024
sans spécialité précisée	A	Conception/Encadrement	Conseiller qualifiée ou conseiller principal	2							2	2	0
sans spécialité précisée	A	Conception/Encadrement	Conseiller ou conseiller qualifié ou conseiller principal	1							1	1	0
Administrative	A	Conception/Encadrement	Conseiller ou conseiller qualifié ou conseiller principal		1						1	1	0
sans spécialité précisée	A	Conception/Encadrement	Conseiller ou conseiller qualifié	12						1	13	10	3
Administrative	A	Conception/Encadrement	Conseiller ou conseiller qualifié				4				4	2	2
sous total A				15	1	0	4	0		1	21	16	5
sans spécialité précisée	B	Maîtrise	Technicien ou technicien principal	14							14	8	6
Administrative	B	Maîtrise	Technicien ou technicien principal				2				2	1	1
sous total B				14	0	0	2	0		0	16	9	7
sans spécialité précisée	C	Application	Adjoint ou adjoint principal	4							4	4	0
Administrative	C	Application	Adjoint ou adjoint principal			1					1	1	0
Administrative	C	Application	Adjoint ou adjoint principal				1				1	0	1
Administrative	C	Application	Adjoint ou adjoint principal					1			1	1	0
Administrative	C	Application	Adjoint ou adjoint principal						1		1	0	1
sous total C				4	0	1	1	1	1	0	8	6	2
sans spécialité précisée	D	Execution	Agent, agent qualifié, agent principal	1							1	1	0
sous total D				1	0	0	0	0	0	0	1	1	0
TOTAL				34	1	1	7	1	1	1	46	32	14

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de « télé recours citoyen » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Président de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Président




Cyril TETUANUI

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité le :

Publication sur le site internet du SPCPF le : 20 mars 2025

Haut-Commissariat de Papeete Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/03/2025 987-200015154-20250314-DEL_23_2025-DE
--



RF Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/03/2025 987-200015154-20250314-DEL_23_2025-DE